

REGLEMENT INTERIEUR

BADMINTON ORGERES EN BEAUCE SAISON 2024/2025

I – L'adhésion

L'adhésion au club de Badminton d'ORGERES EN BEAUCE implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur.

II – Cotisation

Toute personne désireuse de s'inscrire au club doit régler une cotisation valable, le montant de celle-ci étant fixé par l'Assemblée Générale du bureau.

Cette cotisation comprend le prix de la licence, l'assurance, les frais de championnat, et l'accès aux installations. Aucun remboursement de cotisation ne pourra être réclamé si abandon en cours d'année.

La possibilité de paiement en 2 fois est acceptée et échelonnée sur septembre et octobre. Les 2 paiements doivent être donnés au moment de la prise de licence. Seuls les joueurs s'étant acquittés de leur cotisation peuvent participer aux entraînements ainsi qu'aux compétitions.

L'adhésion et le règlement se fera auprès de Laurent DUPUIS, Président de l'association.

III – Installations sportives

Toute dégradation volontaire du matériel entraînera des sanctions, y compris la facturation des réparations ou du remplacement de l'installation.

Conditions d'admission aux équipements :

- Le joueur doit être en possession de sa licence,
- Le joueur doit suivre les entraînements de façon régulière, les parents des joueurs mineurs sont priés de veiller à l'assiduité de leur enfant,
- Le club et ses dirigeants déclinent toute responsabilité en cas d'absence d'un joueur (concernant les compétitions).

Consommables :

- Les volants en plastique sont fournis par le club gratuitement,
- Les volants en plume seront distribués par le club à ces adhérents pour les entraînements et les compétitions. Ils seront payants et le coût des boîtes sera voté lors de l'assemblée générale.

IV – Responsabilités

La responsabilité du club n'est engagée que pendant les heures d'entraînements indiquées en début de saison, ou des horaires indiqués pour les compétitions.

Il est demandé aux parents d'enfants mineurs d'accompagner leur(s) enfant(s) et de le (les) récupérer à la fin des entraînements ou des compétitions dans la salle du gymnase ; de s'assurer que l'éducateur est présent, de s'assurer que la séance ou la compétition n'est pas annulée.

V – Assurances

La licence FFBad inclut l'assurance (GENERALI). Les déclarations d'accident sont à envoyer dans un délai de 5 jours. Il appartient aux joueurs accidentés de payer les soins et de se faire rembourser par leur assurance maladie.

La participation de l'assuré FFBad ne s'exerce que sur la partie laissée à leur charge. En cas d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence (SAMU, pompiers) et le joueur sera conduit en milieu hospitalier par ces services. Pour les mineurs, le club avertira les parents dans les plus brefs délais.

VI – Transports

Sauf avis contraire des parents (confirmé par écrit), toute personne mineure inscrite au club peut se rendre et repartir des séances non-accompagnée de ses parents ou d'une personne habilitée.

De même, pour les compétitions, l'enfant est sujet à déplacement. Dans la mesure du possible, le covoiturage est mis en place.

En cas d'accident, le conducteur du véhicule n'est pas responsable des personnes transportées. La responsabilité du club ne peut être engagée pour tout accident au cours de covoiturage.

VII – Code du sportif

Tout joueur, du débutant au confirmé, s'engage à :

- Se conformer aux règles du jeu,
- Respecter les décisions arbitrales (surtout pendant les compétitions),
- Refuser toute forme de tricherie ou de violence,
- Être fair-play et tolérant.

VIII – Diffusion de documents

Tous les documents ou informations interne concernant la vie du club seront transmis par mail ou SMS groupé.

VIII – Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire durant les séances est obligatoire. Elles se compose de chaussures d'intérieur de sport **NON GLISSANTES ET ADAPTEES A LA PRATIQUE DU BADMINTON**, d'un short, jogging ou jupe short.

Prévoir également une bouteille d'eau afin d'éviter les allers et venus aux sanitaires.

Les dirigeants sont en droit de refuser l'accès à un joueur ne respectant pas ces conditions.

Faire précéder de la signature la mention « lu et approuvé »

NOM du licencié :

Prénom du licencié :

Date :

Signature du licencié et/ou de son représentant légal :